

222C1049
FR0013447729-FS0311

10 mai 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VERALLIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 mai 2022, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree, Suite 1800, Atlanta, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 mai 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société VERALLIA et détenir 6 764 723 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 5,53% du capital et 4,93% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VERALLIA sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 122 289 183 actions représentant 137 188 910 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.